

Mme MAXCH-TERRADE
Bureau de la réglementation générale et de l'environnement
Ref : 2024- 10-
Téléphone:04 66 36 43 04
courriel : isabelle.maxch@gard.gouv.fr

Le préfet du Gard

à

**Mesdames et Messieurs les membres
de la commission de suivi de site
(CSS) autour des installations
de la société Hydrapro à Lédénon**

Objet : Réunion de la commission de suivi de site (CSS) autour des installations de la société Hydrapro, sur le territoire de la commune de Lédénon

P.J. : Arrêté portant modification de la composition de la CSS
Un imprimé de mandat

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, l'arrêté préfectoral portant modification de la composition de la commission de suivi de site (CSS) autour des installations de la société Hydrapro, à Lédénon, conformément à l'article L 125-2 du code de l'environnement.

Je vous informe que la prochaine réunion de la CSS se tiendra le :

**jeudi 7 novembre 2024 à 9 heures 30
dans la salle des fêtes de Lédénon (Salle du Parc)
place de la Fontaine
30120 LEDENON**

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est le suivant :

- bilan d'activité de l'exploitant 2023,
- bilan de l'inspection des installations classées 2023,
- questions diverses.

Je vous remercie donc de bien vouloir participer à cette réunion, ou, en cas d'empêchement, de vous faire représenter par votre suppléant.

Pour les membres de la commission ne pouvant se faire suppléer, je rappelle que vous avez également la possibilité de donner mandat à un autre membre de la CSS.

A Nîmes,

Le préfet,
pour le préfet, et par délégation,
le directeur,